

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Band: 30 (1942)

Heft: 623

Artikel: L'aide à la paysanne

Autor: S.F.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264616>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION

M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Compte de Chèques postaux I. 943



Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Tous articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 6.-

ÉTRANGER... 8.-

Le numéro... 0.25

Les abonnements partent de 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est
différé des abonnements de 6 mois (3 Fr.) valable pour le semestre de
l'année en cours.

ANNONCES

11 cent, le mm.

Largeur de la colonne: 70 mm.

Réductions p. annonces répétées

Le abonnement partent de 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est
différé des abonnements de 6 mois (3 Fr.) valable pour le semestre de
l'année en cours.

C'est un privilège pour la Suisse, épargnée par les hostilités, de concourir de toutes ses forces à l'œuvre de secours du Comité international de la Croix-Rouge, qui rayonne dans tous les pays en faveur des victimes de la guerre.

AIDEZ LE COMITÉ
INTERNATIONAL
DE LA CROIX-ROUGE

Chèques postaux Genève I. 8032 ou I. 5491

ALLIANCE NATIONALE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

XLI^e Assemblée générale

A LAUSANNE

Samedi 3 et dimanche 4 octobre 1942

Samedi 3 octobre, 14 h. 15, Aula de l'Université,
Palais de Rumine, Place de la Riponne

ORDRE DU JOUR :

1. Bienvenu.
2. Rapport du Comité.
3. Rapport de la trésorière.
4. Rapport des vérificatrices des comptes.
5. Les allocations familiales :
Exposé de la Commission d'études législatives présenté par M^{lle} Antoinette QUINCHE (Lausanne).
6. Pères et mères de demain :
Exposé de la Commission d'éducation nationale présenté par M^{lle} M. EVARD, Dr ès lettres, (St-Sulpice).
7. Presse et problèmes féminins :
M^{lle} F. AMSTUTZ, rédactrice au « Bund », (Berne).
Discussion après chaque exposé
8. Principes et application du contrôle des prix :
M. R. FAHUB, Chef du contrôle fédéral des prix, (Montreux).
9. Divers.

(Thé à 16 h. 30)

Samedi 3 octobre, 20 h. 15.

Soirée familière

à l'Hôtel de la Paix

Invitation des Sociétés féminines vaudoises

Dimanche 4 octobre, 10 h., Aula de l'Université

Le travail professionnel féminin en temps de guerre et d'après-guerre :
M^{lle} Valentine WEIBEL, lic. en droit, (Genève)

Les relations de la ville et de la campagne :

M. F. PORCHET, Conseiller d'Etat, Chef du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce du canton de Vaud (Lausanne).

Dimanche 4 octobre, 13 h. Repas en commun à l'Hôtel de la Paix

Nous engageons chaleureusement nos lectrices à profiter de ce que l'Assemblée de l'Alliance se tient cette année en Suisse romande pour saisir l'occasion d'assister, sinon à toutes, du moins à l'une de ces séances de Lausanne. Non seulement, en effet, le programme en est tout spécialement intéressant, élaboré avec beaucoup de soin, prévoyant de nombreux exposés en français, et réservant du temps pour des échanges de vue qui ne pourront pas manquer d'être animés autant qu'instructifs ; mais encore c'est là une possibilité unique de prendre contact et d'entrer

en relations avec des femmes venues de toutes les parties de la Suisse, et que préoccupent les mêmes problèmes que nous. Dans les temps que nous vivons, ces rencontres sont spécialement bienfaisantes et fécondes : aussi est-ce un grand nombre de nos lectrices que nous espérons rencontrer samedi et dimanche prochain dans la salle du Palais de Rumine !

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

Pour tous renseignements d'ordre pratique, voir notre précédent numéro ou s'adresser à M^{lle} S. Bonard, Case postale 552, Lausanne.

La collaboration féminine

La mise en vigueur du Code pénal fédéral et de ses lois d'introduction a permis au Département vaudois de Justice et de Police, que dirige M. A. Vodoz, de faire appel un peu plus largement à la collaboration féminine. Oh ! bien timidement, car il ne faut pas effaroucher ceux qui, dans le canton de Vaud, — et ils sont la bonne majorité — estiment par définition la femme incapable de tout, trouvent qu'elle en sait bien assez en distinguant « un pourpoint d'avec un haut-de-chausse », ne voudraient jamais convenir qu'elle peut avoir des « clartés de tout », — je dis bien des clartés, et non pas de ces notions vagues et imprécises dont se contentent tant de citoyens.

L'Annuaire officiel du Canton de Vaud qui vient de sortir de presse nous renseigne sur les nominations faites. Nous avons déjà à plusieurs reprises parlé de la Chambre pénale des mineurs. L'Office cantonal des mineurs a engagé trois assistantes sociales, M^{lles} Marie-Louise Cornaz, Florence Bonnard et Hélène Amiet ; l'Office cantonal de surveillance antialcoolique, une assistante sociale : M^{lle} Renée Jaton. Les assistantes qui travailleront à l'Office médico-pédagogique avec le Dr. Lucien Bovet ne sont pas encore nommées.

M^{lle} Antoinette Quinche, avocate à Lausanne, présidente de l'Association vaudoise pour le suffrage féminin, et M^{lle} Edith Bach-Scheffer, du Patronage des détenus libérés, avec sœur Léa Dufey, directrice de la Colonie de Rolle pour les femmes — il n'a pas été nécessaire, Dieu merci, de construire un Bochuz pour les femmes délinquantes ! — siègent dans le conseil de surveillance pour la colonie de Rolle ; M^{lle} Emma Destraz, codirectrice de l'Institution de Serix près Oron, dans le conseil de surveillance pour les mineurs. Nous retrouvons sœur Léa Dufey seule femme sur les onze membres du Conseil économique qui s'occupe des différents établissements de détention.

Depuis plus d'une année, la profession de coiffeur est réglementée dans le canton de Vaud, et M^{lle} Marthe Salquin, coiffeuse à Moudon, a été appelée à faire partie de la Chambre professionnelle des Maitres coiffeurs.

En revanche, le Département de l'Intérieur, dont dépendent la santé et l'hygiène publiques, l'assistance publique, la surveillance de nombreux asiles, de diverses institutions, orphelinats, etc., se prive de la collaboration féminine. Les femmes au ménage, mais non pas aux nombreux ménages que dirige plus ou moins bien l'Etat.

S. B.

Toujours les réfugiés...

Toute notre reconnaissance à ceux de nos lecteurs et lectrices, qui nous ont écrit ou manifesté verbalement leurs remerciements pour notre article sur ce douloureux sujet, certains parmi eux nous assurant avoir été engagés de la sorte à contribuer par un versement à la souscription ouverte en faveur des réfugiés en Suisse par l'Alliance nationale de Sociétés féminines. Notre voix n'a été qu'une parmi beaucoup d'autres ; et cela est un réconfort de savoir que, chez nous aussi, il y a eu un sursaut révolté de l'opinion publique devant ces horreurs, qui sont dignes du temps des Babyloniens ou des Assyriens plutôt que d'une civilisation comme prétend être la nôtre.

Mais cette opinion publique, nous l'avons dit et nous le répétons, ne doit pas cesser un instant d'être vigilante, afin que nos autorités sachent que toute mesure d'humanité à l'arrière elle la majorité de notre peuple, alors que tout renvoi brutal non motivé ne peut manquer de soulever une vague de réprobation. Et nous regrettons profondément que les Eglises protestantes ne se soient pas senties assez fortes, ni disciplinairement, ni, trois fois hélas ! moralement ! pour obtenir ce qu'ont proposé certains : que le Jeune fédéral de cette année 1942 soit une journée de vrai jeûne, avec privation de nourriture et collecte au profit des victimes de la persécution. Avoir dû renoncer à l'exécution de ce projet est un aveu de faiblesse inquiétante pour bien des chrétiens.¹

Signalons à ce propos à nos lecteurs et lectrices l'admirable article du professeur Aug. Lemaître : La persécution antisémitique et nos responsabilités chrétiennes paru dans le Messager Social du 10 septembre dernier, et rappe-

lons-leur en terminant le compte de chèques postaux N° VIII c 2288 Fonds de Secours de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, Steckborn, Thurgovie.

E. Gb.

Le vote féminin cantonal dans le canton de Berne

Le 8 septembre dernier, les deux motions suivantes ont été déposées au Grand Conseil du canton de Berne :

1. Le Conseil d'Etat est invité à présenter au Grand Conseil un rapport et des propositions concernant les articles 7, 8, 26, 27, 29, 75 et 102 de la loi sur l'organisation des communes du 9 décembre 1917, dans le sens d'octroyer aux femmes le droit de vote en matière communale. (Signé) Flückiger, député (radical).

2. Le Conseil d'Etat est invité à présenter au Grand Conseil un rapport et des propositions tendant à l'égalité politique de la femme et de l'homme dans toutes les circonstances de l'activité communale. (Signé) Lehner, député (socialiste).

Voilà donc le premier pas officiel fait, après toute une année consacrée à préparer à l'idée du suffrage l'opinion publique bernoise. Ajoutons que le 28 août une réunion avait eu lieu des représentantes d'une cinquantaine de communes rurales, et le 3 septembre une Assemblée de l'Association pour le Suffrage. En outre une feuille volante de propagande a été distribuée à 100.000 exemplaires dans tout le canton et de nombreuses conférences sont prévues pour les mois à venir.

Une Ecole de Ministères féminins en France

Le récent Synode de l'Eglise réformée de France a décidé de créer pour l'automne une Ecole des Ministères féminins. Celle-ci ouvrira ses portes dès le début d'octobre et sera l'hôte de

L'aide à la paysanne

Dans tous les cantons, d'une façon ou de l'autre, privée et officielle, s'est organisée l'aide à la paysanne. L'aide la meilleure que peuvent apporter les bonnes volontés citadines, c'est de s'occuper du ménage de la paysanne, afin qu'elle puisse aller aux champs sans l'arrière-pensée de l'ouvrage qui attend à la ferme. Aussi les collaboratrices nettoient, cuisinent, font la lessive et raccommode. L'œuvre du raccommode, en ces temps de rationnement, a pris une importance particulière ; non seulement les aides raccommode à la ferme, mais encore dans bien des localités, un service a été organisé qui fait faire

les raccommodes par des sociétés de couture ou par des écolières. C'est, pour ces dernières, un excellent apprentissage.

A Kirchdorf et à Oberbottigen, près de Berne, ailleurs aussi peut-être, ont été ouverts, sous la direction de maitresses fröbeliennes compétentes, des jardins d'enfants où passent la journée les petits âgés de trois ans et plus, que leurs mères ont été heureuses de laisser à des personnes dévouées autant qu'entendues pendant qu'elles faisaient les foins ou entraient les blés. On dit, et nous le croyons volontiers, que tout le monde est enchanté de cette innovation, les paysannes comme les mères bénévoles et les petits aussi, qui ont ainsi de nouveaux compagnons de jeux.

S. F.



Cliché « Berna »

Un de ces « groupes de raccommode » à Berne, qui enlèvent ainsi à bien des paysannes le souci d'une besogne à laquelle il leur est impossible de s'atteler en ces mois si chargés pour elles.